

# Plus que trois fois dormir avant l'épreuve du CEB

■ Français et mathématiques sont au programme jeudi pour les élèves de 6<sup>e</sup> primaire.

**E**t voilà: c'est la dernière ligne droite pour 150 000 élèves de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui doivent passer, à partir de jeudi, une série d'épreuves certificatives externes pour vérifier qu'ils ont bien acquis les compétences attendues au niveau de leur scolarité.

Ces tests standardisés ont pour objectif de jauger simultanément tous les élèves d'un même niveau sur base d'un même examen, avec les mêmes questions et critères de correction et de réussite.

## Obligatoires

Pour les enfants de 6<sup>e</sup> primaire, le fameux CEB (certificat d'études de base) s'étalera sur 4 jours. Jeudi 16 juin, on démarre avec français (lire et écrire) et mathématiques (solides et figures) avant éveil (histoire et géographie) et suite du français vendredi. Lundi 20 juin, retour des mathématiques (grandeurs) et d'éveil (sciences). L'épreuve se clôturera mardi 21 juin comme elle aura commencé, par des mathématiques (nombres et opérations) et du français (lire et écrire).

Pour réussir, les enfants doivent obtenir au minimum 50 % des points dans chacun des trois domaines. Les résul-

tats devraient être communiqués aux écoles dans la matinée du 23 juin.

Obligatoire depuis 2013, le CE1D (Certificat d'enseignement secondaire du premier degré) concerne lui tous les élèves de 2<sup>e</sup> année du secondaire. Il porte sur le français, les mathématiques, les langues modernes et les sciences.

Nouveauté depuis l'an dernier, le CESS (Certificat d'enseignement secondaire supérieur) s'impose lui à tous les élèves de 6<sup>e</sup> secondaire et de 7<sup>e</sup> professionnelle. L'épreuve porte actuellement sur deux matières: le français et l'histoire.

## Circulaire

On se souvient que l'an dernier, ces épreuves certificatives avaient viré au fiasco. Une bonne partie de ces tests avaient dû être annulés en raison de fuites des questionnaires sur les réseaux sociaux.

Pour éviter que ce scénario se répète, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a renforcé les règles de confidentialité autour de l'élaboration, l'impression, l'emballage, la distribution des paquets d'épreuves ainsi que la passation et la correction de celles-ci.

Une circulaire très précise du 17 mai détaille le dispositif anti-fuites pour le CEB pour toutes les écoles primaires francophones. Les épreuves, dûment emballées et scellées, sont conservées

dans 71 lieux de stockage sécurisés répartis sur tout le territoire. Les directeurs d'écoles (ou la personne qu'ils désigneront) doivent venir y chercher les questionnaires au plus tôt l'avant-veille de chaque épreuve. Des inspecteurs vérifieront l'identité des personnes venant chercher les questionnaires, le nombre de formulaires emportés, l'heure de passage, etc.

## Eventuelle épreuve "bis"

Si, malgré tout, il devait tout de même y avoir des fuites, une épreuve "bis" a été élaborée: elle pourra être distribuée très vite comme questionnaire alternatif.

La circulaire rappelle que le personnel enseignant est soumis au secret professionnel et que toute divulgation des

épreuves peut faire l'objet de sanctions disciplinaires voire pénales. Les autres membres du personnel (employés, ouvriers, bénévoles...) sont soumis aux mêmes devoirs de confidentialité.

An.H.

**Suite au fiasco de l'an dernier, un dispositif anti-fuites a été mis au point pour garantir la confidentialité des épreuves.**